

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 19 JUIN 2025

PLAN CLIMAT D'OLÉRON PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PROMOTION DE SA QUALITÉ : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE

Une convention d'engagement réciproque a été signée le jeudi 19 juin 2025 entre la Communauté de Communes et le syndicat EAU17. Elle implique la mise en œuvre de plusieurs mesures : favoriser la consommation de l'eau du robinet et mettre en avant sa qualité, mais aussi inciter à son économie ou inciter au partage de cette précieuse ressource. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat d'Oléron, voté en décembre 2023, et qui identifie clairement l'enjeu de demain que représentent les usages et l'accès à l'eau.

La continuité d'engagements antérieurs

La **Plan Climat d'Oléron** adopté le 14 décembre 2023 comprend des mesures visant l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique. Parmi ces mesures, l'accompagnement à la gestion de la ressource en eau est une priorité pour les élus communautaires.

De son côté, le syndicat EAU17 a validé en 2020 une stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique. Les membres du syndicat ont souhaité construire une stratégie prospective de protection de la ressource en eau et des milieux naturels, en s'appuyant sur une gestion durable et responsable de la ressource et des ouvrages qui lui sont associés. Le syndicat EAU17 tend à impliquer les collectivités dans ses actions et a ainsi proposé à la Communauté de Communes, une « **convention d'engagement réciproque pour un territoire sobre en eau** ».

Une convention pour cibler des actions de valorisation des atouts de l'eau et de maîtrise de sa consommation

Le 19 juin 2025, Eau17 et la Communauté de Communes ont signé au siège de la CdC une convention d'engagement réciproque visant à promouvoir l'eau du robinet comme eau de

boisson, et inciter à l'économie de la ressource par un meilleur suivi et une réduction des consommations.

Pour Mme VILLAUTREIX, vice-présidente chargée du Développement Durable: *« dans un contexte de dérèglement climatique, nous devons nous interroger sur notre consommation quotidienne en eau, une ressource précieuse de plus en plus contrainte par nos activités, nos habitudes et les conditions climatiques. Les engagements qui ont été pris en signant cette charte doivent permettre à la fois de réduire les volumes d'eau consommés sur le territoire et les déchets générés par les bouteilles plastiques. Il s'agit donc d'une action doublement vertueuse et située à la croisée de plusieurs enjeux : lutte et adaptation face au changement climatique, réduction des déchets, préservation des espaces naturels et de la biodiversité... La collectivité peut être fière de tels engagements !»*

Un ensemble de **6 points a été ainsi proposé. Chacun sera mis en place sur 3 ans :**

1/ Promouvoir l'eau du robinet comme eau de boisson sur toutes les animations internes et externes mises en place sur le territoire. (Action obligatoire)

2/ Réaliser annuellement une opération de communication autour de la consommation de l'eau du robinet auprès du grand public, des élus et des agents de la collectivité. (Action obligatoire)

3/ Identifier au sein de la collectivité un « référent - eau ». (Action obligatoire)

4/ Privilégier au sein de la collectivité le recours à l'eau du robinet pour minimiser l'achat de bouteilles d'eau (sauf pour des raisons sanitaires) (Action obligatoire)

5/ Maitriser davantage les consommations d'eau sur le patrimoine public : espace vert, établissements scolaires culturel ou sportif, bâtiments administratifs... (Action obligatoire)

6/ Elargir cette démarche de promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson et d'économie de la ressource, à l'ensemble des activités économiques du territoire (restauration, hébergements, commerces...). (Action facultative)

Sandrine CASAS

Responsable du service communication

Communauté de communes de l'île d'Oléron

Tel : **05 46 47 49 68**